**Communiqué de presse conjoint Sleurs, Tommelein, Peeters et Borsus**

**Lancement du « Plan Horeca » pour soutenir le secteur**

**06 février 2015**

Sur proposition la Secrétaire d’Etat à la lutte contre la fraude fiscale **Elke Sleurs** , du Secrétaire d’Etat à la lutte contre la fraude sociale **Bart Tommelein**, du ministre de l’Emploi et de l’Economie **Kris Peeters**, du Ministre des Finances **Johan Van Overtveldt** et du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME **Willy Borsus**, le Conseil des ministres a approuvé ce vendredi 6 février le « Plan Horeca » 2015.

**Nouveautés :**

**- Un engagement fort du gouvernement d’exécuter les mesures concomitantes à la caisse blanche qui figurent dans l’accord de gouvernement en 2015 (voir timing ci-dessous)**

**- Envisager d’autres mesures en concertation avec le secteur**

**- Simplification et harmonisation des systèmes d’heures supplémentaires, de travail occasionnel, de flexi-jobs, etc.**

**- Charte avec les services d’inspection fiscale et sociale.**

Le secteur horeca est un secteur économique important, à fort coefficient de travail, caractérisé par une flexibilité élevée. Il représente 55.000 établissements, 120.000 travailleurs salariés souvent peu qualifiés et 40.000 travailleurs indépendants.

C’est pour soutenir ce secteur que le Gouvernement fédéral a élaboré un « Plan Horeca » en deux volets.

1. **Obligation d’enregistrement pour les caisses blanches**

Le secteur horeca belge se caractérise par sa qualité élevée et sa variété. Qu’il s’agisse de

restaurants, de cafés, de brasseries, d’hôtels, l’offre d’établissements de qualité est vaste. En même temps se posent des problèmes de travail au noir. L’horeca est un secteur à risque en matière de fraude sociale et fiscale.

Dans le prolongement de l’action des gouvernements précédents, ce gouvernement souhaite évoluer vers un secteur horeca à 100 % déclaré. Néanmoins, il souhaite le faire dans un cadre réaliste de manière à préserver au maximum l’emploi de collaborateurs souvent peu qualifiés. En 2010, le trajet vers l’officialisation des emplois a été lancé par une réduction de la TVA sur l’alimentation, qui est passée de 21% à 12%.

Pour accroître encore l’officialisation des emplois, l’obligation a été introduite pour tous les

établissements horeca dont le chiffre d’affaires lié à l’alimentation est supérieur à 10 % de (1) s’inscrire en tant que futur utilisateur d’une caisse blanche avec boîte noire auprès du SPF Finances au plus tard pour le 28/02/2015 et (2) de l’installer pour le 01/01/2016 au plus tard.

À partir de 2016, l’administration fiscale contrôlera la présence et l’utilisation de cette caisse

obligatoire.

**À ce jour, la caisse est déjà utilisée ou enregistrée dans 4.500 établissements horeca. Les enregistrements progressent bien à présent: ces deux derniers jours, 500 établissements horeca se sont inscrits pour faire installer une caisse blanche.**

Le gouvernement rappelle aussi qu’il tient à garantir la viabilité du secteur horeca qui a un rôle économique et sociétal.

1. **Des réductions de charges supplémentaires pour 2015**

Le gouvernement s’est engagé ce matin à concrétiser en 2015 trois mesures de réduction des charges, à savoir :

- Premièrement, le système actuel des heures supplémentaires peu coûteuses sera étendu, pour les établissements horeca avec une caisse enregistreuse, de 180 à 360 heures supplémentaires peu coûteuses par an.

- Deuxièmement, un régime plus souple de travail occasionnel : le système actuel de travail occasionnel passera de 100 jours à 200 jours par établissement horeca par année.

- Et troisièmement, un système de flexi-jobs est mis en place. Les flexi-jobs sont clairement délimités. Il s’agit de personnes qui ont un travail principal d’au moins 4/5, et qui paient des charges sociales complètes. Ils peuvent gagner un extra dans l’horeca, afin de contribuer à gérer les périodes chargées. Sur ce travail, seules 25% de cotisations patronales libératoires de l’ONSS doivent être payées.

**Un calendrier a été mis en place pour l’implémentation de ces mesures :**

- février/mars : groupes de travail inter-cabinets en vue d’approuver des lois et des arrêtés

royaux en première lecture en Conseil des ministres

- Avril/mai : concertation sociale sur ces projets de mesures au sein de la commission paritaire et du Conseil national du travail

- Juin : deuxième lecture au Conseil des ministres

- Au plus tard le 01/10/2015 : mise en œuvre des réductions de charges supplémentaires et

des autres mesures d’accompagnement. L’objectif sera de faire entrer en vigueur plusieurs

mesures dès le 01/07/2015.

**Enfin, une Charte sera conclue avec les services d’inspection fiscale et sociale afin que ceux-ci n’utilisent pas l’officialisation des emplois dans le secteur au moyen des caisses blanches en 2016 pour effectuer des contrôles systématiques sur le passé.**

**En conclusion**, le gouvernement estime, d’une part, qu’il faut sensibiliser le secteur au fait que l’enregistrement des caisses blanches d’ici au 28/02/2015 est une obligation légale, mais que, d’autre part, il y a en contrepartie des réductions de charges supplémentaires et une flexibilité, que le gouvernement s’engage à mettre en œuvre sur le terrain pour le 01/10/2015 au plus tard.

**Elke Sleurs, Secrétaire d’Etat à la Lutte contre la Fraude fiscale:**

« L’horeca est un secteur à forte proportion de main-d’œuvre, ce qui rend également la demande de travail encore très difficile à prévoir. C’est pourquoi certaines réductions des charges spécifiques figurent dans l’accord de gouvernement. Avec ce plan horeca, le gouvernement s’engage à introduire ces réductions des charges dans le courant de 2015. »

**Bart Tommelein, Secrétaire d’Etat à la Lutte contre la Fraude sociale:**

« Nous examinerons avec l’horeca si les mesures actuelles sont suffisantes. Nous sommes disposés à poursuivre la réflexion sur le constat posé par le secteur horeca selon lequel un problème subsiste surtout pour les travailleurs salariés permanents. En outre, nous conclurons une charte avec les services d’inspection fiscale et sociale. Il n’est pas question de chasse aux sorcières dans l’horeca. Un secteur horeca sans fraude est important pour tout un chacun. Pour l’employeur, qui peut dormir sur ses deux oreilles. Pour le travailleur, qui constitue des droits sociaux. Et pour le contribuable, car si le travail au noir disparaît, cela implique à terme une baisse d’impôts pour chacun. »

**Kris Peeters, Ministre de l’Emploi et de l’Economie:**

« L’introduction de la caisse blanche va de pair avec une série de mesures d’accompagnement. Tout le monde est maintenant convaincu que le travail au noir dans l’horeca doit cesser. En effet, il se fait tout d’abord au détriment de nombreux établissements horeca qui tentent de travailler correctement. Parallèlement, en ma qualité de Ministre de l’Emploi, je suis inquiet pour l’emploi dans le secteur. C’est pourquoi je ferai passer à 250 le nombre d’heures supplémentaires qui peuvent être prestées par an, heures supplémentaires qui bénéficient d’ailleurs d’un taux d’imposition avantageux. »

**Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME** : « La mise en place de la caisse blanche doit aussi s’exercer en tenant compte de la vie pratique et du fonctionnement normal des établissements du secteur horeca. En effet, nous devons bien mesurer ce qui constitue le quotidien du restaurateur, du cafetier… La loi sera mise en œuvre avec respect, concertation et souplesse. De plus, nous ne laissons pas tomber l’horeca. Au contraire, ces mesures d’accompagnement vont aider le secteur. Un exemple concret : permettre aux entrepreneurs de l’horeca d’engager du personnel facilement et avec souplesse, certainement pendant les périodes fort chargées, est capital et sera désormais facilité. De plus, d’autres mesures complémentaires pourraient encore être prises dans le cadre de mon ‘Plan PME’ ».

**Porte-parole Elke Sleurs** :

Luc Demullier

0470 71 61 36

luc.demullier@elkesleurs.fed.be

**Porte-parole Bart Tommelein** :

Margot Neyskens

0476 85 15 32

margot@tommelein.fed.be

**Porte-parole Kris Peeters** :

Leo De Bock

0475 92 42 89

leo.debock@peeters.fed.be

**Porte-parole Willy Borsus** :

Pauline Bievez
0477/38.45.01

pauline.bievez@borsus.fgov.be